

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 34-245-1917 promulguant le décret du 19 Février 1917, prohibant la sortie des Colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc des articles confectionnés en tissus de lin.

n° 34-245-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 mars 1917

Numéro JO
n° 245 du 31/03/1917

Date du numéro
31 mars 1917

VISAS

Inspecteur Général Colonies, Officier de la Légion d'Honneur, délégué dans les fonctions de Gouverneur de les Côte française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 19 Février 1917, prohibant la sortie des Colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc des articles confectionnés en tissu de lin.

Vu le texte dudit décret inséré au Journal Officiel de la République du 28 février 1917;

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon sa forme et teneur le décret du 19 Février 1917 prohibant la sortie des Colonies et pays de protectorat autres que la Tunisie et le Maroc des articles confectionnés en tissu de lin. Art. 2.- Le présent arrêté sera communiqué pour exécution, enregistré, publié et affiché partout où besoin sera.

FILLON.